

Article 4 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Opération
Principal	9123

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

Pièces annexée : formulaire DC4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE
SOUS-TRAITANCE²

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) : *(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)*

Monsieur Juan MARTINEZ, Président

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

- **CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS DE JONQUIERES ST VINCENT**
- **Référence du marché public : N°2025-08-22**
- **Date de notification du marché public : 25/11/2025**
- **Lot 01 : GROS OEUVRE**

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

EBI CONSTRUCTION – lot 01 : GROS OEUVRE

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

237 Rue Via Agrippa – ZAC du Sagnon – 13690 GRAVESON

Adresse électronique :

contact@ebiconstruction.fr ou c.bresset@ebiconstruction.fr (secrétariat)

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél. : 04.90.39.11.85 ou Portable entreprise : 06.22.01.06.54

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

305 152 456 00029

Forme juridique du soumissionnaire Individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL association, établissement public, etc.) :

S.A.S

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Sarl ILBAT

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

119 Chemin de Barriot – 84870 LORIOL DU COMTAT

Adresse électronique : **sarl.ilbat@hotmail.com**

Numéros de téléphone et de télécopie :

Té. : 06.27.95.78.35

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

538 704 685

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

S.A.R.L

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Monsieur ILHAN Sinan - GERANT

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui Non

Pour les marchés de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

TRAVAUX DE MONTAGE D'AGGLOS

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^{nonies} de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : ...20.00 %.
- Montant hors TVA : **10 000.00 € HT**

Modalités de variation des prix : PRIX FERMES

NEANT

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :
(Cacher la case correspondante.)

Oui Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

C.I.C -- RIB JOINT

Nom de l'établissement bancaire : Numéro de

compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : NEANT

(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

I - Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **2 MOIS**

I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- K-BIS
- ATTESTATION URSSAF
- ATTESTATION FISCALE
- ATTESTATION CAISSE DE RETRAITE
- ATTESTATIONS ASSURANCES CIVILE ET DECENNALE
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dossier fourni en PJ

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*):

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A **Loriot du Comtat**, le **20/01/2026**
Le sous-traitant : **SARL ILBAT**
119, Chemin Barriot
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)
84876 LORIOU DU COMTAT
Mob : 0619579246 / 0627957835
SARL au capital de **35 000 €**
SIRET : 538 704 685 00030 - APE : 4399C

A **Carverson**, le **19/01/26**



Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

EBI CONSTRUCTION
237 Rue V. BRIPPA - ZI du Sagnon
13100 GRAVES
T 04 91 51 00 00 €
SIRET 305 152 450 00029 et agréé ses conditions de

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte et agrée ses conditions de paiement.

A **Beaucaire**, le **05 FEV. 2026**

Le représentant de l'acheteur :

N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Beaucaire, le 05 FEV. 2026

Objet : Acte d'engagement données LOVAC et données foncières non anonymisées

DECISION N° 019-2026
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, particulièrement les articles L5211-9 relatif au Président et L5211-10 relatif au bureau ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Vu** la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
- Vu** la délibération 15-117 du 07/12/2015 relative à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement et du plan partenarial de gestion ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire n° 22-091 du 26 septembre 2022 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027 de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Vu** la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multisite de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence signée le 11 juillet 2023 ;
- Vu** la décision n°138-2025 du 03/10/2025 relative à la convention triennale 2026-2028 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne ;
- Vu** l'acte d'engagement en vue de la délivrance des données LOVAC et données foncières non anonymisées signé le 04/04/2022 ;
- Vu** le projet de prolongation de l'acte d'engagement en vue de la délivrance des données LOVAC et données foncières non anonymisées ci-annexé ;

Considérant les bases fiscales mises à dispositions d'organismes publics dans un objectif de traitement foncier, sous contrôle de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;
Considérant l'accès strictement encadré et juridiquement justifié aux données personnelles du traitement LOVAC ;

Considérant que la mise à disposition des données LOVAC et des données foncières non anonymisées vise notamment à outiller les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État dans le repérage et la caractérisation des logements vacants, afin de proposer aux propriétaires concernés des solutions adaptées de remise sur le marché ;

Considérant que, dans le cadre du programme partenarial mené avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA), lesdites données sont nécessaires à l'alimentation et à l'enrichissement de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier ;

Considérant que ces mêmes données pourront également être mobilisées dans le cadre du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), notamment pour l'envoi d'informations ciblées aux propriétaires de logements vacants afin de les inciter à mobiliser les aides financières existantes ;

Considérant que la mise à disposition des données LOVAC et des données foncières non anonymisées est effectuée à titre gratuit pour l'EPCI ;

DECIDE

Article 1 : **D'approuver** l'acte d'engagement de prolongation en vue de la délivrance des données LOVAC et données foncières non anonymisées ci-annexé ;

Article 2 : **De rappeler** que la mise à disposition des données LOVAC est effectuée à titre gratuit et d'indiquer que la durée d'exécution maximale est fixée au 25/01/2029 ;

Article 3 : **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention ;

Accusé de réception en préfecture
03026020540192026 CC
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan Martinez.

Acte d'engagement - Demande de prolongation

en vue de la délivrance par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) des données foncières ou des données LOVAC

Version de l'acte au 28 novembre 2024

Préambule - Cadre juridique de mise à disposition des données

Données foncières anonymisées et non anonymisées

La DGALN dispose depuis 2009 des fichiers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) issus de l'application Mise à Jour des Données Cadastreales (MAJIC). Le Cerema, pour le compte de la DGALN, retraite et enrichit ces fichiers pour constituer la base dite Fichiers fonciers. Cette base peut être anonymisée ou non anonymisée.

Ces fichiers servent également de base à la production du référentiel foncier public (RFP).

La DGALN signe chaque année un acte d'engagement auprès de la DGFIP qui fixe le cadre du retraitement des fichiers mis à disposition par la DGFIP et le cadre de diffusion de ces fichiers retraités. Cet acte d'engagement est ci-après dénommé « acte d'engagement DGALN/DGFIP ».

La DGALN a déclaré à la CNIL la mise en œuvre de ce traitement.

Par ailleurs, la DGALN dispose de la base de données dite DV3F, issue du croisement entre le fichier Demandes de Valeurs Foncières (DVF), produit par la DGFIP et librement accessible d'une part, et les fichiers fonciers retraités par le Cerema d'autre part.

Ce traitement a également fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Le présent acte d'engagement s'inscrit dans les prérogatives données par la DGFIP à la DGALN, et définit les conditions d'utilisation des données transmises aux ayant-droits.

Les données foncières concernées par cet acte d'engagement, sont contenues dans les Fichiers fonciers, le référentiel foncier présumé public, le fichier DV3F, le fichier CoproFF (appariement RNIC – Fichiers fonciers).

Données LOVAC

Le traitement LOVAC est issu du croisement du fichier 1767BISCOM et des Fichiers Fonciers.

La mise à disposition de ces données s'inscrit dans le cadre du Plan national de lutte contre les logements vacants. Lancé en 2020, il vise notamment à outiller les collectivités et services déconcentrés dans le repérage et la caractérisation des logements vacants afin de proposer des solutions de remise sur le marché adaptées aux propriétaires concernés.

Ce croisement présente l'intérêt de combiner les informations complémentaires des deux sources, notamment la taxation du logement et la durée de la vacance pour le fichier 1767BISCOM, caractéristiques du logement et du propriétaire pour les Fichiers Fonciers.

En application du quatrième alinéa de l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales, les services de l'État, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) les collectivités territoriales et leurs groupements dotés d'une fiscalité propre sont également destinataires, sur leur demande, du fichier des locaux vacants dénommé « 1767BISCOM ».

Les traitements de données du fichier 1767BISCOM mis en œuvre par les communes, départements ou groupements de communes dotés d'une fiscalité propre en vue de lutter contre la vacance des logements sont encadrés par les dispositions du Règlement Général relatif à la Protection des données (RGPD) lesquelles permettent l'envoi de questionnaires à finalité statistique aux propriétaires pour déterminer les causes de la vacance, la production de données statistiques sur l'évolution de la vacance, et la réalisation d'actions en faveur de la résorption de la vacance (envois de courriers personnalisés proposant des aides financières, juridiques, techniques ou administratives).

Objet du contrat

Demandeur

Adresse électronique laure.jouvenel@laterredargence.fr

Mandataire Non

Structure bénéficiaire

SIRET 24300058500105

Raison sociale CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Activité principale 84.11Z - Administration publique générale

Forme juridique 7346 - Communauté de communes

Niveau d'accès aux données à prolonger

Niveau d'accès aux données à prolonger demandé

Niveau 3 : LOVAC + données foncières non anonymisées (DV3F, Fichiers fonciers non anonymisés, RFP, COPROFF)

Nouvelle date d'expiration des droits pour ce niveau d'accès demandé

25 janvier 2029

Motifs de demande de prolongation d'accès aux données renseignés

- Connaissance et analyse du foncier, ou du bâti ou de la propriété
- Prise de contact avec les propriétaires

Précisions sur les motifs de demande de prolongation d'accès aux données

Pas de précision apportée.

Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire atteste avoir pris connaissance de l'acte d'engagement DGALN/DGFiP et, en conséquence, s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, aux textes pris pour son application et aux règles édictées par la CNIL sur les traitements de données à caractère personnel.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser les données foncières à des fins autres que celles indiquées dans le présent document et à s'interdire notamment tout démarchage commercial, politique ou électoral.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations prévues par les textes applicables à la protection des données personnelles et notamment la tenue d'un registre des traitements ainsi que la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles au sein de sa structure ou dans le cadre d'un partenariat, le cas échéant.

Obligations de discrétion et sécurité

Le bénéficiaire s'engage à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel ou entreprises sous-traitantes :

- ne prendre aucune copie des données foncières qui leur sont communiqués, sinon pour les besoins de l'exécution de la prestation objet de la présente délivrance ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat, notamment à des fins commerciales ;
- ne pas délivrer ni céder ces données à des tiers non autorisés, qu'il s'agisse de personnes publiques ou privées, physiques ou morales ; seuls les résultats de l'étude (document final de l'étude ou extraits) sont communicables à des tiers ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la sécurité des informations, et empêcher notamment qu'elles ne soient déformées, utilisées de façon détournée ou frauduleuse, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées ;
- maintenir les formules de copyright et autres insertions de droit de propriété figurant sur les Données et autres éléments et documents communiqués, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies ;
- respecter les règles du secret statistique défini par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et les règles de diffusion pour les informations statistiques (article L.312-1-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration). S'agissant des particuliers, il est interdit de publier des données qui permettraient d'identifier une personne physique. Pour plus d'informations, se référer au [guide du secret statistique de l'INSEE](#) et aux articles 30 et suivants du [BOI-DJC-CADA-20](#) ;
- détruire, à l'expiration de la durée de conservation retenue par la CNIL ou à la demande de la direction générale des finances publiques, tous les fichiers manuels ou informatisés stockant les informations communiquées.

Les fichiers remis devront être traités sur le territoire français. Cette disposition, qui s'inscrit dans le cadre des mesures de protection des données gérées par la direction générale des finances publiques, s'entend exclusivement du lieu de traitement des données : elle ne fait bien entendu pas obstacle à ce que le prestataire de services soit implanté dans un autre pays de l'Union Européenne ou sur le territoire d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Cas particuliers

Pour les demandes de fichiers fonciers non anonymisés

Le demandeur devra s'attacher à ce que la nécessité de l'obtention de données non anonymisées soit clairement justifiée au paragraphe des finalités recherchées.

Pour les demandes du RFP

Le bénéficiaire s'engage à avoir pris connaissance des spécifications techniques des fichiers préalablement à la signature du présent acte. En contrepartie de la mise à disposition du RFP, le bénéficiaire s'engage à contribuer à la consolidation de l'information et à communiquer les éventuels résultats de l'étude réalisée le cas échéant, auprès des ministères en charge de l'écologie et du logement.

En cas de recours à un prestataire

Si les traitements sont réalisés par un autre intervenant dans le cadre exclusif d'un contrat de prestation, le bénéficiaire prend la responsabilité de la diffusion des données, s'engageant notamment à ce que les informations communiquées ne soient ni dupliquées, ni conservées, ni utilisées par cet intervenant à d'autres fins que celles indiquées dans le présent document. Le bénéficiaire devra faire signer le présent acte d'engagement et le conserver conformément au cadre réglementaire prévu à cet effet.

Le prestataire s'engage, à la première demande du bénéficiaire ou à la fin de la prestation, à restituer immédiatement ou détruire, après accord, toutes les données et leurs éventuelles reproductions.

Sanctions pénales

Il est rappelé que la responsabilité pénale du bénéficiaire peut être engagée, pour ce qui concerne les atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques, sur la base des articles 226-16 et suivants du Code pénal, et pour ce qui concerne l'usurpation de fonction, sur la base des articles 433-12 et 433-13 du même code.

Par ailleurs, en cas de non-respect des prescriptions de la présente prestation, la direction générale des finances publiques se réserve le droit, nonobstant toute suite judiciaire, de refuser toute nouvelle délivrance des fichiers fonciers.

Mention des sources

Les travaux réalisés mobilisant ces données devront mentionner les sources utilisées (noms des bases de données). Dans le cas de LOVAC, la mention suivante sera utilisée : LOVAC (Croisement du fichier 1767BISCOM et des Fichiers Fonciers) ».

Signature

Le présent acte d'engagement doit être signé par une personne habilitée à engager la responsabilité de la structure. Toute signature doit comporter :

- le nom du signataire,
- la qualité du signataire,
- le cachet de la structure,
- la date de la signature,
- le lieu de la signature.

Structure bénéficiaire

CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE (24300058500105)

Fait à Beaucaire

Le

Nom, prénom, fonction M. Juan MARTINEZ, Président de la CCBTA

Apposer le cachet de la structure

05 FEV. 2026





Objet : Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat pour la création d'un Tiers-Lieu sur le site de la friche Aillaud

DECISION N° 020-2026
(7.5 Subventions)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant visé ;

Vu les dispositions relatives à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) instituée par l'article L.2334-32 du Code général des collectivités territoriales et le règlement d'attribution 2026 ;

Considérant que la CCBTA porte le projet de rénover une friche urbaine et industrielle à Beaucaire,

Considérant que ce projet vise la création d'un tiers-lieu économique, social et culturel, au service de la revitalisation du territoire et à la transition écologique, avec un démarrage des travaux prévu en décembre 2026 ;

Considérant que la CCBTA souhaite solliciter le soutien des différents partenaires publics et notamment celui de l'Etat pour la mise en œuvre du projet ;

Considérant que le projet objet de la demande de subvention répond à de nombreux enjeux des politiques publiques de l'Etat (Contrat de Ville -QPV Centre-ville- Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, CRTE, etc), et qu'à ce titre, il répond aux critères de priorisation définis par l'Etat à l'échelle régionale,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses :

- Maitrise d'œuvre	528 573,72 €
- Travaux	3 117 312,13 €
- Aléa	155 865,61 €
Total dépenses	3 801 751,46 €

Aides publiques :

- Subvention d'investissement Etat	760 350,29 €
- Conseil Départemental	374 213,84 €
Total Aides Publiques	1 134 564,13 €

Reste à charge CCBTA : 2 667 187,32 €

DECIDE

Article 1 : De présenter une demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat, pour la création d'un tiers-lieu à vocation économique et touristique sur le site de friche Aillaud, à Beaucaire.

Article 2 : De solliciter une aide d'un montant de 760 350,29 euros.

Article 3 : Cette subvention sera versée au budget principal de la CCBTA.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260205-020-2026-CC
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

Le 5 février 2026
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ



PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	CCBTA
NUMÉRO SIRET :	24300058500105
INTITULÉ DU PROJET :	Création d'un tiers lieu à vocation économique et touristique

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	528 573,72 €
études	0,00 €
travaux	3 117 312,13 €
Aléa	155 865,61 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	3 801 751,46 €

proratisée au regard des dépenses éligibles

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	760 350,29 €	20,00 %		
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	374 213,84 €	9,84 %		Aide prévisionnelle proratisée aux dépenses éligibles DETR - Aide CD30 non sollicitée à ce jour (attente solde précédents contrats)
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		

Sous-total aides publiques	1 134 564,13 €	29,84 %
-----------------------------------	-----------------------	----------------

	H.T.
AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

	H.T.
PART DE LA COLLECTIVITÉ	
Fonds propres	2 667 187,32 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	2 667 187,32 €

70,16 %

Total Financement H.T.	3 801 751,46 €
-------------------------------	-----------------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : Accusé de réception en préfecture 099-243000585-20260205-020-2026-CC Date de télétransmission : 05/02/2026 Date de réception préfecture : 05/02/2026

Le 5 février 2026
 Signé électroniquement par :
 Le Président,
 Juan MARTINEZ

